

Département de  
Loire-Atlantique  
Arrondissement de  
Saint-Nazaire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de PORNICHET

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, CAZIN, PRUKOP, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

23 mai 2024

A l'exception de :  
Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.  
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.  
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.  
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.  
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.  
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.  
Madame MANENT.

Date du  
Conseil Municipal

29 MAI 2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de  
conseillers

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

En exercice 33

### 6/ EXERCICES 2024 ET SUIVANTS – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – AMENAGEMENT DU FRONT DE MER – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

Présents----26

Votants -----32

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

#### EXPOSE :

Par délibération n°21.12.06 du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme / crédits de paiement à hauteur de 8 681 120 € pour l'aménagement de la tranche n°1 du front de mer.

Par délibération n°23.03.12 du 15 mars 2023 le Conseil Municipal a approuvé les études de projet et a validé l'estimation définitive du coût des travaux pour la totalité de l'opération à hauteur de 18 138 552 € TTC.

Par délibération n°23.06.08 du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a modifié l'autorisation de programme / crédits de paiement en intégrant la totalité des tranches dans une seule opération.

Aucun report de crédits n'étant effectué dans le cadre des autorisations de programme / crédits de paiement et après prise en compte des réalisations cumulées au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il convient de déterminer le nouvel échéancier de paiement de l'opération « Aménagement du front de mer » :

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

04 JUIN 2024

Publié le :

04 JUIN 2024

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



			Répartition des crédits de paiements		
Dépenses	Montant de l'AP	CP consommés au 31/12/2023	2024	2025	2026
Aménagement du front de mer	22 000 000,00 €	8 118 232,22 €	8 400 000,00 €	5 100 000,00 €	381 767,78 €

			Répartition des crédits de recettes		
Recettes	Montant de l'AP	Titre au 31/12/2023	2024	2025	2026
Aménagement du front de mer	6 842 362,75 €	569 379,80 €	4 424 671,45 €	1 450 000,00 €	398 311,50 €

### DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-10-7,  
 ⇒ Vu la délibération n°21.12.06 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021,  
 ⇒ Vu la délibération n°23.03.12 du Conseil Municipal en date du 15 mars 2023,  
 ⇒ Vu la délibération n°23.06.08 du Conseil Municipal en date du 9 juin 2023,  
 ⇒ Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Pornichet approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2022,  
 ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 22 mai 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

### DECISION :

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Monsieur BELLIOU et Madame FRAUX),

- Actualise l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou ses représentants dûment habilités à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



Le secrétaire de séance,

Antoine DONNE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DELIB_24_05_06</b>
Objet :	<b>6. Exercices 2024 et suivants – Autorisation de programme / crédits de paiement – Aménagement du Front de mer – Actualisation des crédits de</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.8 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20240529-DELIB_24_05_06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
044-214401325-20240529-DELIB_24_05_06-DE-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	135.7 Ko
Nom original : 6_APCP_front de mer.pdf		
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20240529-DELIB_24_05_06-DE-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2024 à 14h41min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2024 à 14h41min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2024 à 14h41min26s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	4 juin 2024 à 14h41min32s	Reçu par le MI le 2024-06-04